

Concertation G2 : L'élève au cœur de la refondation
Atelier : « La réussite des élèves en situation de handicap »
18 septembre 2012

Dernière séance de l'atelier : synthèse des propositions issues des précédents ateliers

Synthèse de la synthèse

Neuf chantiers

- Les principes de la loi 2005
- La formation
- Le parcours de l'élève jusqu'à l'insertion professionnelle
- La coopération avec le médico-social
- Les parents (médiation, accompagnement...)
- L'hétérogénéité des pratiques et décisions (cadre pour faciliter les décisions territoriales)
- L'accompagnement humain
- L'adaptation de l'école à la diversité des situations de handicap
- Les examens et certifications

1. Les principes de la loi 2005

- Responsabilité de l'Éducation nationale dans la loi de 2005
- Relier cette proposition dans la construction, la réalisation d'un projet personnel de formation (pourquoi pas pour tous les enfants ?)
- Répartition des rôles dans le projet personnel, ce qui permettra de le préciser et de le définir
- Concept d'école inclusive
- Attention de ne pas étendre le concept de handicap

2. La formation

- Module d'au moins 30 heures
- Un dispositif en formation continue de 3 ou 4 jours pour tout enseignant accueillant un enfant en situation de handicap
- Redéfinition des formations des enseignants spécialisés
- Assurer, renforcer l'INSHEA ; développer la qualité, ce qui implique un rôle moteur pour la recherche
- Développer des formations d'équipe autour d'un élève ou d'un groupe d'élèves
- Formation intercatégorielle

3. Le parcours de l'élève

- Modalités spécifiques de l'orientation des élèves pour un projet vers l'insertion professionnelle (emploi, enseignement spécialisé). Le projet personnel, une référence pour l'orientation
- Le projet personnel, un véritable projet de vie.
- La préparation de l'orientation bien en amont des classes d'orientation.
- Mieux préparer et mieux accompagner l'élève en situation de handicap pour son insertion professionnelle

4. La coopération avec le médico-social

- Développer le SESSAD
- Dans la future loi, inscription de la coopération entre les établissements scolaires et l'École.
- Implantation des EMS en milieu ordinaire, un centre de ressources pour les équipes.
- Augmenter le temps de scolarisation des enfants pris en charge.
- Nécessité de lieux de réflexion dans les départements.
- Faciliter les accès aux services extérieurs à l'école.

5. Les parents

- Renforcer la place des parents dans le projet personnel.

- Pas trop de procédures, plus de projets, plus d'humain.
- Aider les familles les plus démunies pour les procédures, dispositifs...

6. L'hétérogénéité des pratiques et décisions

- Concevoir des outils nationaux (MDPH)
- Des équipes pluridisciplinaires d'évaluation.
- Un tableau de bord national (données, statistiques...)
- Harmoniser les équipes internes de la MDPH.

7. L'accompagnement humain

- Définir le(s) métier(s) de l'AVS, diversité des missions (accompagnement scolaire/assistant/aide de la personne/, auxiliaire de vie...).
- Prendre en compte le temps de l'enfant : un même accompagnement dans différents temps et espace ; un accompagnement continu dans les espaces collectifs.
- Mettre en place des dispositifs de formation aux missions assignées des métiers « accompagnant »
- Valoriser : évolutions de carrière, bilans de compétences
- Valider les acquis de l'expérience (VAE)
- Clarifier les responsabilités des AVS
- Former le binôme AVS-enseignant
- Soutenir les écoles maternelles dans cette démarche d'inclusion
- Proposer un premier module préalable de formation avant toute prise de fonction

8. L'adaptation de l'école à la diversité des situations de handicap

- Clarifier les limites entre les situations de handicap et les autres
- Prendre en compte les troubles spécifiques d'apprentissage
- Revoir les différentes nomenclatures (CLIS...)
- Utiliser les TICE
- C'est le projet personnel qui devrait infléchir les entrées en ULIS au collège

9. Les examens et certifications

- Aménager les examens (calendrier...)
- Généraliser le livret de compétences, donner du temps, dessiner des parcours jusqu'à l'emploi.
- Comptabiliser les élèves de CLIS ou d'ULIS à part entière
- Donner des temps et des rythmes de vie spécifiques à chaque handicap

Les quelques remarques que j'ai notées (autres que les propositions de la synthèse) :

- Notion de handicap cognitif (les dys... sévères) et sa reconnaissance
- Place de la parole des enfants et des jeunes dans la définition de leurs besoins
- Accompagnement par les pairs
- Crainte de l'individualisation forcée
- Et les moyens !

Conclusion de Dominique Gillot (sénatrice)

« Construire l'école pour tous qui reconnaisse la singularité des élèves pour répondre à leurs besoins »